

CHU de Nantes

le livret d'accueil maternité





Sommaire

L'équipe soignante

p.05 → Vos interlocuteurs

p.06 → Présentation de l'équipe

Le déroulement de votre grossesse

p.07 → Présentation de la maternité et de votre séjour

p.07 → Séances d'information sur la maternité

p.07 → Réunions d'information sur votre séjour

p.07 → Préparation à la naissance

p.07 → L'entretien prénatal précoce

p.08 → Séances de préparation à la naissance

p.09 → Le suivi de votre grossesse

p.09 → Les consultations prénatales

p.09 → La consultation pré-anesthésique

p.10 → Les échographies

p.11 → La vaccination

p.11 → Le tabac

p.11 → L'alcool

Votre accouchement

p.13 → Quand venir à la maternité ?

p.13 → Les documents à apporter

p.14 → Précautions à prendre

p.14 → La salle de naissance

p.15 → La naissance de votre enfant

p.15 → Positions d'accouchement

p.15 → Gestion de la douleur

p.17 → La césarienne

p.17 → Le peau à peau

Votre séjour

p.18 → La chambre

p.19 → Ce qu'il faut prévoir

p.20 → Recevoir vos proches

p.20 → Les repas

p.20 → Boutique cafétéria-presse

p.20 → Conciergerie Happytal

Le retour à domicile

p.21 → La durée du séjour

p.22 → Sorties anticipées

p.22 → Votre sortie

Droits et informations

p.23 → Déclarer la naissance

p.23 → Désigner une personne de confiance

p.23 → Enseignement et recherche

Bienvenue à la maternité du CHU de Nantes

Près de 4 000 bébés naissent chaque année à la maternité du CHU de Nantes.

Nous vous remercions d'avoir choisi notre établissement pour la naissance de votre enfant. Les professionnels du service d'obstétrique sont à votre disposition pour que votre grossesse, votre accouchement et votre séjour se déroulent dans les meilleures conditions et pour vous offrir des services et des prestations de qualité.

Maternité régionale de référence (niveau 3), la maternité du CHU de Nantes bénéficie d'un environnement hautement sécurisé avec des équipements de pointe et des professionnels spécialisés qui garantissent à votre bébé et à vous-même une prise en charge optimale.

Nous vous remettons un livret d'accueil conçu pour vous informer de l'organisation du service. Vous y trouverez toutes les informations pratiques utiles au bon déroulement de votre grossesse, de votre accouchement et de votre hospitalisation.

Toute l'équipe vous remercie de votre confiance et vous souhaite un agréable séjour.

Claude Daussy
coordonnatrice
en maïeutique

P^r Norbert Winer
chef de service
gynécologie et
obstétrique

P^r Paul Barrière
chef du pôle
hospitalo-universitaire
femme-enfant-adolescent

L'équipe soignante

Vos interlocuteurs

Les équipes seront à votre écoute et à votre disposition pour vous permettre le bon déroulement du suivi de votre grossesse puis de votre séjour.

Le chef de service, la coordonnatrice en maïeutique, les sages-femmes responsables des unités et les cadres de santé sont chargés de l'organisation générale de la maternité.

Le chef de service et l'équipe médicale (praticiens hospitaliers, chefs de clinique/assistants de gynéco-obstétrique, pédiatres, anesthésistes, sages-femmes) sont responsables de la surveillance clinique et des traitements médicaux. Ils forment et encadrent les internes de spécialité et les étudiants.

Les sages-femmes, présentes à chaque étape de votre grossesse sont vos interlocutrices privilégiées. Elles vous accueillent dès les premiers instants, vous informent sur tout ce que vous allez vivre pendant votre maternité, prennent en charge le suivi clinique de votre grossesse, de votre accouchement et des suites.

Le pédiatre examinera votre enfant et vous conseillera pour le retour à la maison.

Les infirmiers(ères) puéricultrices et les auxiliaires de périnatalité prodiguent les soins aux nouveau-nés et vous conseillent tout au long de votre séjour.

L'assistante sociale vous aidera à résoudre d'éventuelles difficultés administratives, professionnelles ou familiales.

Le psychologue peut intervenir si vous le souhaitez ou sur avis médical.

La diététicienne et/ou le kinésithérapeute vous accompagnent pour maintenir votre équilibre alimentaire et physique.

D'autres personnels soignants (aide-soignant, agent hospitalier, brancardier), administratifs et techniques participent, chacun dans son domaine d'activité, au bon déroulement de votre séjour.

Présentation de l'équipe

Les médecins gynécologues-obstétriciens :

Pr Norbert Winer (chef de service) ; Dr Chloé Arthuis, Dr Réjane Bouquin ; Dr Yolande Caroit ; Dr Véronique Carton ; Dr Éric Darnis ; Dr Louise De Vergie ; Dr Vincent Dochez ; Dr Julie Esbelin ; Dr Marine Godfroy ; Dr Pauline Gueudry, Dr Charlyne Héronnelle ; Dr Juliette Joly ; Dr Yolaine Joueidi ; Dr Céline Lechartier, Dr Claudine Le Vaillant ; Dr Emilie Marie ; Dr Emilie Misbert ; Pr Stéphane Ploteau ; Dr Thibault Thubert ; Dr Edouard Vaucel.

Les médecins anesthésistes :

Dr Olivier Courtin ; Dr Sylvie Decagny ; Dr Baptiste Hervouet, Dr Olivier Loutrel ; Dr Delphine Rolland.

La coordonnatrice en maïeutique

Claude Daussy

Les sages-femmes responsables d'unités de soins :

Solenn Carvalho ; Karen Dutertre ; Maële Gautier ; Catherine Kerforn ; Laëtitia Sionneau.

Les médecins pédiatres de maternité :

Dr Cécile Boscher ; Dr Marion Pellerin-Gouin.

Le déroulement de votre grossesse

Vous pourrez être suivie dans notre maternité dès le début de votre grossesse ou bien la surveillance pourra être conjointe avec votre médecin ou votre sage-femme libérale. Trois visites sont recommandées à la maternité : l'entretien prénatal précoce, la consultation obstétricale du 8^e mois et la consultation avec l'anesthésiste.

Présentation de la maternité / votre séjour

→ Les séances d'information générale sur la maternité

Elles sont proposées deux fois par mois de 18 h à 19 h 30.

→ Les réunions d'information sur votre séjour

Elles sont proposées deux fois par mois de 14 h à 15 h 30.

→ Les réunions pour le parent accompagnant

La maternité propose une réunion mensuelle animée par une sage-femme à destination spécifique du futur parent accompagnant (papa ou conjointe de la maman).

→ Les réunions pour les futurs parents de jumeaux et plus

La maternité propose une réunion mensuelle le samedi de 14 h 30 à 16 h 30, salle de préparation à la naissance et à la parentalité, pour échanger des conseils et astuces avec une sage-femme maman de jumeaux.

Le calendrier précis de ces séances est disponible auprès du secrétariat de consultations d'obstétrique et sur le site maternite.chu-nantes.fr.

Préparation à la naissance

→ L'entretien prénatal précoce

Aussi appelé entretien du 4^e mois, c'est une rencontre individuelle ou en couple, avec un professionnel de la naissance (sages-femmes, gynécologues ou médecins généralistes).

Idéalement, il est proposé le plus tôt possible dès la connaissance de la grossesse. Cependant, il peut être réalisé à tout moment du déroulement de la grossesse ou introduit aux séances de préparation à la naissance. Il est pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

C'est un moment d'échanges privilégiés qui vous permet d'exprimer vos attentes, vos besoins, vos projets ainsi que de dépister des situations personnelles ou familiales qui justifieraient une aide particulière.

À la maternité du CHU de Nantes, ce sont les sages-femmes qui réalisent les entretiens du 4^e mois. Vous devez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de consultations.



→ Les séances de préparation à la naissance

La préparation vous permettra d'aborder la naissance avec plus de sérénité. Les séances sont effectuées par un professionnel de santé, le plus souvent une sage-femme (en ville par une sage-femme libérale ou de PMI). L'objectif de ces séances est de :

- vous permettre de poser les questions qui vous préoccupent et d'échanger avec d'autres femmes ;
- vous aider à accueillir votre enfant (son arrivée, son alimentation) ;
- vous proposer des exercices physiques pour vous aider à préparer votre accouchement et mieux vivre les changements corporels dus à votre grossesse.

Il existe plusieurs techniques de préparation. C'est à vous de choisir parmi les différentes disciplines existantes, celle qui vous conviendra le mieux : classique, sophrologie, yoga, haptonomie, en piscine, chant prénatal, acupuncture, de Gasquet, Bonapace.

Le suivi de votre grossesse

→ Les consultations prénatales

Sept consultations sont recommandées au cours de la grossesse et prises en charge par la sécurité sociale. À partir du 4^e mois de grossesse et jusqu'à l'accouchement, le suivi de votre grossesse implique un examen par mois. Il peut être réalisé par votre médecin généraliste, un gynécologue-obstétricien, une sage-femme libérale ou bien dans le service de consultations du CHU avec un obstétricien ou une sage-femme. Quelle que soit votre décision, il est nécessaire que vous soyez suivie au CHU à partir du 8^e mois de grossesse.

À chaque consultation, votre médecin ou votre sage-femme vous interroge sur les événements survenus depuis la dernière consultation, répond à vos questions, vous examine (poids, tension artérielle, examen de l'utérus, bruit du cœur fœtal...) pour s'assurer de votre état et celui de votre enfant. Il prescrit si nécessaire des examens complémentaires.

→ La consultation pré-anesthésique

Cette consultation a pour objectif de renseigner l'équipe d'anesthésie-réanimation qui vous prendra en charge le jour de votre accouchement et de lui apporter des précisions sur vos antécédents médicaux, chirurgicaux et anesthésiques, vos éventuelles allergies, vos traitements, et le déroulement de votre grossesse.

La consultation pré-anesthésique est obligatoire et à réaliser à partir du 8^e mois de grossesse. Vous devez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de consultations d'obstétrique.

Lorsque vous viendrez pour cette consultation, il est **impératif** de vous présenter à l'hotesse d'accueil de la maternité.

Le bureau des admissions constituera votre dossier administratif ; à ce titre il vous sera demandé de présenter votre carte vitale et votre carte de mutuelle. À cette occasion, vous devez déposer votre **formulaire de demande de chambre individuelle auprès du service de conciergerie Happytal**.



→ Le Centre Cemafoer

Il propose dès le premier trimestre (entre 11 et 14 semaines d'aménorrhée) le dépistage et l'évaluation des risques pouvant survenir au cours de votre grossesse.

Une équipe pluridisciplinaire permet la réalisation des consultations, des échographies et des prélèvements sanguins dans le même temps et sur le même lieu. A chaque étape une information personnalisée vous est délivrée et votre consentement recherché.»

→ Les échographies

Trois échographies obstétricales sont prévues au cours de la grossesse autour de 12 semaines d'aménorrhée pour la première, 22 semaines pour la deuxième et 32 semaines pour la troisième.



Ces trois échographies sont morphologiques, chacune a un objectif précis :

- La première permet de confirmer le terme de la grossesse et de déterminer le nombre d'embryons. Elle peut être associée au dépistage de la trisomie 21.
- La deuxième échographie a pour objectif d'évaluer la croissance du fœtus et de dépister certaines malformations;
- La troisième échographie permet de vérifier la croissance du fœtus et sa présentation. Cette dernière permet d'envisager les modalités d'accouchement.

D'autres examens complémentaires peuvent vous être proposés si besoin. Vous pouvez réaliser les échographies auprès d'un cabinet d'échographie ou bien dans l'unité d'échographie du CHU. Nous vous recommandons de conserver tous vos résultats dans une pochette.

Prendre rendez-vous le plus tôt possible :
Secrétariat d'échographie du CHU de Nantes
Tél. 02 40 08 78 00 (serveur vocal)
Du lundi au vendredi – de 9 h à 17 h

→ **La vaccination**

Il est important de faire vérifier votre carnet de vaccination en début de grossesse par votre médecin généraliste.

Certaines vaccinations peuvent-être prescrites pendant la grossesse, elles doivent être envisagées en fonction du risque infectieux.

Les vaccinations anti-poliomyélite injectable et antitétanique ainsi que la vaccination antigrippale sont possibles.

Il est recommandé que tout l'entourage du bébé soit à jour de la vaccination contre la coqueluche, la jeune maman pourra être revaccinée si besoin dès les suites de couches.

→ **Le tabac**

Fumer durant la grossesse comporte des risques. Si vous n'avez pas pu arrêter de fumer avant de démarrer votre grossesse, l'arrêt sera toujours bénéfique à n'importe quel moment, pour la future maman, le fœtus ou le bébé.

Vous pouvez rencontrer une sage-femme ou un médecin tabacologue. Les consultations ont lieu les lundis et vendredis de 9h à 17h. La prise de rendez-vous se fait au 02 40 16 52 37 ou par l'intermédiaire du professionnel qui suit votre grossesse.

→ **L'alcool**

Quelle qu'en soit la quantité, l'alcool absorbé passe au travers du placenta et peut provoquer un retard dans le développement du système nerveux du bébé. Il augmente le risque de prématurité ou de faible poids. N'hésitez pas à parler de ce sujet avec votre médecin ou votre sage-femme, ils pourront vous conseiller et vous orienter.

au quotidien

→ Je continue à prendre soin de moi

- Je continue à pratiquer une activité physique
- Je ne me prive pas de bouger pendant ma grossesse. Selon mon état de santé et mes envies, je pratique une activité physique quotidienne.
- Je privilégie la marche (trente minutes par jour) ou la natation. J'évite certains sports qui présentent un risque de chute ou de traumatisme : ski, vélo, sports de combat...

→ Je prends soin de mes dents

- Un suivi dentaire pendant ma grossesse est important : j'adopte les bons gestes pour une bonne hygiène dentaire et je vérifie l'état de mes dents avec mon chirurgien-dentiste. Un examen bucco-dentaire gratuit m'est proposé par l'Assurance maladie à partir du 4^e mois.

Vous pouvez également préparer en amont de votre accouchement, **une sortie précoce** (avant le 3^e jour pour un accouchement et le 4^e jour pour une césarienne) avec votre sage-femme libérale sous réserve de certaines conditions (cf page 22).

→ **Le centre pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)** est un centre de compétence (centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal) étendu à l'ensemble des spécialités de la femme enceinte et de son fœtus. Il se réunit chaque semaine pour concentrer les expertises et donner un avis consultatif sur les anomalies rencontrées au cours de votre grossesse soit directement à votre médecin soit à vous même.

→ **L'unité de grossesses à haut risque** est le lieu d'hospitalisation pour les grossesses qui nécessitent une surveillance spécifique ou un traitement particulier.

→ **Les urgences gynéco-obstétricales** se situent au 5^e étage de la maternité. L'équipe prend en charge 24h/24, les pathologies gynécologiques, les pathologies liées à la grossesse ou les pathologies liées aux suites de couches. N'hésitez pas à téléphoner si vous avez une inquiétude ou un problème, avant de vous y présenter.

Tél. 02 40 08 32 17 – 02 40 08 77 29 – 02 40 08 32 10



Hall d'accueil de la maternité

Votre accouchement

Notre maternité de type III dispose d'un service d'obstétrique, d'un service de néonatalogie et de réanimation néonatale qui se situent dans le même bâtiment. Cette proximité garantit une prise en charge en toute sécurité en facilitant les liens parents-enfants.

Quand venir à la maternité ?

- si vous saignez ;
- si vous avez des contractions utérines douloureuses toutes les cinq minutes depuis une heure ;
- si vous perdez les eaux (liquide amniotique) ;
- si votre température est égale ou supérieure à 38°C ;
- si le bébé ne bouge plus.

Les urgences sont assurées 24h/24 par une sage-femme et un médecin gynécologue.

Documents à apporter

→ **Une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carte de résident, carte de séjour...), la convocation du service de soins, le cas échéant.

→ **La carte vitale** (ou l'attestation papier correspondante) ou celle de l'ayant-droit.

→ **Votre carte adhérent à une mutuelle**, ou l'attestation de couverture de maladie universelle (CMU), ou celle de l'aide médicale de l'état (AME)

→ **Votre livret de famille** ou la reconnaissance anticipée de votre enfant ;

→ **Votre dossier médical** : vos examens réalisés à l'extérieur (bilans, carte de groupe sanguin, échographies...) ;

→ **Le carnet de naissance.**

Lorsque vous viendrez pour accoucher, vous-même ou la personne qui vous accompagne devrez faire enregistrer votre entrée auprès du bureau des admissions (rez-de-chaussée de la maternité). Vous devrez signaler si vous souhaitez être en chambre seule.

Précautions à prendre

Avant votre accouchement, quelques précautions sont à prendre :

- vous pouvez prendre une douche si vous en ressentez le besoin ;
- éviter de porter bijoux et vernis à ongles ;
- être à jeun (si une césarienne est programmée).

La salle de naissance

Les bagages volumineux ne sont pas autorisés dans le bloc obstétrical. À titre indicatif, il vous est recommandé d'apporter un petit sac (différent de votre valise d'hospitalisation) contenant le nécessaire pour vous et votre bébé :

- une brassière de coton et un pyjama ;
- un bonnet, une paire de chaussettes ;
- un CD ou des musiques de votre choix.

N'apportez pas de chemise de nuit, nous vous en remettrons une à votre arrivée.



Nous vous rappelons que le personnel soignant du service est mixte. Nous ne pouvons en aucune façon vous garantir que vous serez examinée et prise en charge en gynécologie obstétrique uniquement par des femmes. Notre établissement est un lieu neutre qui a pour mission de fournir à tous, sans distinction de race ou de religion, des soins de qualité. Nous vous prions d'accepter l'organisation médicale du service sans perturber les soins pour quelque motif que ce soit. En cas de refus d'accepter les règles du service et d'être prise en charge éventuellement par un homme, nous ne pourrions vous dispenser les soins dont vous avez besoin.

La naissance de votre enfant



→ **Positions d'accouchement**

Debout, assise, sur le côté, accroupie, différentes positions peuvent vous être proposées pendant le travail et l'accouchement.

Certaines aident à supporter la douleur, d'autres facilitent la descente ou la naissance du bébé.

On peut les utiliser seules ou avec des accessoires (coussin, ballon, suspension). Les sages-femmes pourront vous proposer, en fonction de vos désirs, celles qui vous conviendront le mieux.

Dès la préparation à la naissance, vous pourrez vous familiariser avec elles.

→ **Gestion de la douleur**

À la maternité du CHU, environ 70 % des accouchements se déroulent sous analgésie péridurale (injection d'un produit anesthésique dans l'espace péridural, pour diminuer voire supprimer les douleurs de l'accouchement – la maman reste consciente).

Mais d'autres méthodes existent pour vous aider à mieux gérer ces sensations si vous ne désirez pas de péridurale ou en attendant celle-ci :

- la déambulation, les changements de position,
- la baignoire de dilatation,
- le ballon,
- les dispositifs d'étirement.



Renseignez-vous auprès des sages-femmes.

Une seule personne est autorisée à vous accompagner pendant le travail et l'accouchement. Il lui sera demandé de limiter ses déplacements pour ne pas perturber le travail du personnel. Une équipe entière est là pour vous entourer et vous aider.

Après l'accouchement, avant de regagner votre chambre, vous resterez environ deux heures en salle de travail avec votre bébé, sous la surveillance de l'équipe médicale et paramédicale de la salle de naissance.



→ La césarienne

C'est une intervention qui permet la naissance du bébé par une incision de l'abdomen et de l'utérus.

Elle peut être :

- programmée en fin de grossesse si l'accouchement par voie basse (voie naturelle) est impossible ou trop risqué pour la mère ou le bébé ;
- décidée en cours de travail en cas de problème.

Elle est le plus souvent réalisée sous anesthésie locorégionale, ce qui permet à la maman de rester consciente pendant l'intervention et donc de voir son bébé dès la naissance. Mais, parfois, l'anesthésie générale est nécessaire.

Depuis peu, les médecins-obstétriciens et anesthésistes mettent en place un protocole de soins et de prise en charge médicamenteuse permettant de se rétablir très rapidement et de soulager très efficacement la douleur après une césarienne. Il s'agit de la **réhabilitation précoce**, qui est réalisée chaque fois que cela est médicalement possible.

→ Le peau à peau

Juste après la naissance et si son état le permet, votre bébé sera posé nu contre vous. Ce moment important vous permettra de faire connaissance. Bien au chaud, entouré de vos bras, il pourra commencer à s'éveiller au monde extérieur et se préparer pour sa première tétée (ou tétée d'accueil).

Cette tétée est possible même si vous ne désirez pas nourrir ensuite votre bébé au sein. Elle permet d'apporter à votre enfant des éléments nutritifs très riches et des anticorps. Le bébé est généralement en capacité de téter entre 20 mn et 2 heures qui suivent sa naissance.

Le peau à peau peut durer tout le temps que la maman reste en salle de naissance. Il nécessite quand même de surveiller que le nez du bébé soit bien dégagé et qu'il n'a pas de difficultés pour respirer. Les professionnels vous accompagnent lors de cette échange avec votre bébé et peuvent décider à tout moment de l'interrompre en cas de besoin.

Le peau à peau pourra ensuite être renouvelé aussi souvent que vous le désirez. C'est un bon moyen de réchauffer votre bébé, de le stimuler pour manger ou au contraire de le calmer. Il aide à tisser des liens serrés.

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer le peau à peau (complications, fatigue), celui-ci peut-être réalisé par votre conjoint.

Votre séjour

Après l'accouchement, vous serez conduite avec votre bébé dans l'unité d'hospitalisation mère-enfant au 3^e étage.

La chambre

La maternité comprend 40 chambres seules et 6 chambres doubles avec salle de bain, toilettes et coin nurserie. Chaque chambre est équipée d'un coffre fort.

Un formulaire de demande de chambre individuelle (formulaire de choix du régime) vous a été remis lors de votre inscription. Ce formulaire, complété et signé, devra être remis au service de conciergerie Happytal au plus tard le jour de votre consultation d'anesthésie (voir p.9).

Les prestations télévision, téléphone, accès internet sont assurées par une société extérieure, Télécom services que vous devez contacter au préalable (en composant le 36 depuis votre chambre).



→ **Chambre seule**

Vous pouvez bénéficier d'une chambre seule, sur votre demande, sous réserve des disponibilités du service de soins à l'admission et en cours de séjour. Celle-ci vous sera alors facturée 50 € par jour d'hospitalisation. De nombreuses mutuelles prennent à leur charge cette facturation, en totalité ou partiellement. Vous pouvez vous informer auprès de votre organisme mutualiste. La chambre particulière n'est pas prise en charge par la CMU-C ni l'AME.

Une unité kangourou (6 chambres) accueille les nouveau-nés nécessitant des soins dans le cadre d'une pathologie bénigne ou d'une prévention. Le plus souvent, il s'agit de nouveau-nés à terme ou légèrement prématurés.



Auparavant, les bébés étaient séparés de leur mère. Dans l'unité kangourou, la maman occupe une chambre individuelle contigüe à celle du nouveau-né et participe activement aux soins avec l'équipe soignante.

Ce qu'il faut prévoir

→ Pour vous :

- chemises de nuit ou pyjamas en coton ;
- slips jetables ;
- serviettes hygiéniques ;
- nécessaire de toilettes (savon, dentifrice, brosse à dents, serviettes de bain...) ;
- un coussin d'allaitement ;
- deux soutiens-gorge d'allaitement en coton (si vous allaitez votre bébé) ;
- thermomètre ;
- coussinets ;
- 1 crayon.

→ Pour votre bébé :

- turbulette adaptée aux nouveaux-nés ;
- 1 paquet de couches pour le séjour ;
- cinq pyjamas ;
- deux brassières de laine ;
- cinq brassières de coton et/ou cinq bodies ;
- bonnet, chaussons et vêtements de sortie en fonction de la saison ;
- thermomètre ;
- siège-auto homologué pour la sortie.

Le nécessaire de toilette est fourni pour votre bébé pendant le séjour.

Nous vous conseillons de ne pas apporter de biens personnels, bijoux ou objets de valeur, ou bien d'utiliser le coffre-fort mis à disposition dans votre chambre. L'hôpital se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

Notre maternité est une maternité sans tabac, il est donc interdit de fumer dans les locaux.

Recevoir vos proches

Votre séjour à la maternité est très court. Profitez de ce moment pour faire connaissance avec votre bébé et vous reposer. Évitez les visites trop fréquentes et nombreuses, privilégiez la cellule familiale.

Les visites sont autorisées de 13 h à 20 h tous les jours. Seule la présence de l'autre parent du bébé est admise en dehors de ces horaires. Seuls les frères et sœurs sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas malades. Afin de respecter le sommeil des mamans, nous vous prions de vous déplacer dans le calme dans le service.

Les repas

Chaque jour, un choix de menu complet vous sera proposé. Votre proche peut avoir accès, s'il le souhaite, à un petit-déjeuner ou à un repas payant le soir. Il suffit d'en faire la demande auprès du service des admissions de pédiatrie.

Boutiques cafétéria-presse

Une cafétéria est à votre disposition avec une offre de restauration adaptée à chaque moment de la journée (boissons chaudes et froides, viennoiseries, salades, sandwiches, pâtisseries, glaces, fruits de saison) ainsi qu'un espace presse et boutique dédié où vous trouverez des journaux et périodiques, des articles de papeterie, des jouets, des cadeaux et des articles d'hygiène.

→ **Hall d'accueil de la maternité – rez-de-chaussée bas**

- Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30
- Samedi de 8 h à 18 h 30
- Dimanche et jours fériés de 10 h à 18 h

Conciergerie Happytal

La conciergerie Happytal vous propose des services sur mesure pour plus de confort : services d'aide au quotidien, de bien être à la personne, de divertissement et livraisons en chambre (produits alimentaires, cosmétiques...).

→ **Hall d'accueil de la maternité – rez-de-chaussée bas**

- Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
- Tél. 02 28 52 69 10 ou www.happytal.com

Le retour à domicile



La durée de votre séjour

La durée moyenne de séjour à la maternité est de :

→ 3 à 4 jours pour un accouchement .

→ 4 à 6 jours pour une césarienne.

Durant votre séjour, vous participerez à une séance collective de conseils sur les différents aspects de votre retour à domicile : suivi médical à organiser, prévention et motifs de reconsultation.

Le dispositif Prado, mis en place par l'assurance maladie, vous donne la possibilité d'être accompagnée par une sage-femme à domicile lors de votre retour à la maison.

Plus d'infos : http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/sages-femmes/exercer-au-quotidien/suivi-a-domicile-apres-accouchement_loire-atlantique.php

Vous pouvez également préparer en amont de votre accouchement, **une sortie précoce** (avant le 3^e jour pour un accouchement et le 4^e jour pour une césarienne) avec votre sage-femme libérale sous réserve de certaines conditions (cf page 22).

Sorties anticipées

La durée de votre séjour à la maternité dépend de votre état de santé et de celui de votre enfant. La sortie a lieu classiquement du troisième (accouchement normal) au sixième jour (césarienne).

Si vous le souhaitez, et dans certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une sortie anticipée (ou précoce). Il est nécessaire de réfléchir en couple et d'anticiper ce choix de parcours au plus tard lors du dernier **trimestre de la grossesse**.

Afin d'avoir une prise en charge optimale, il convient de vous assurer de la disponibilité de vos praticiens libéraux : sages-femmes, pédiatres et/ou généralistes. Ils assureront la continuité des soins auprès de vous et de votre bébé à domicile ou à leur cabinet.

Nous nous tenons à votre disposition en consultation prénatale pour vous apporter des informations complémentaires.

Votre sortie

Les sorties de la maternité se font le matin à partir de 10 h.

Lors de votre départ, il est impératif de passer au bureau des admissions, afin de clôturer votre dossier et de régler les frais restant à votre charge.

Un bulletin de situation précisant les dates de votre hospitalisation vous sera également remis.

Ce document est indispensable aux organismes de sécurité sociale, mutuelles et éventuellement à votre employeur.

Droits et informations

Déclarer la naissance

La déclaration de naissance doit se faire dans les cinq jours qui suivent l'accouchement. Un bureau d'état civil se trouve au rez-de-chaussée de la maternité.



→ ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

S'ils ne sont pas mariés, le futur père ou la future mère peuvent, au cours de la grossesse, effectuer la reconnaissance anticipée de leur enfant.

Désigner une personne de confiance

Toute personne majeure hospitalisée dans un établissement de santé peut désigner une personne de confiance (un membre de la famille, un proche, ou votre médecin traitant).

L'objectif est de vous permettre, si vous le souhaitez, d'être accompagné lorsque vous prenez connaissance d'informations médicales, de vous conseiller et vous aider à prendre les décisions concernant votre santé, avant toute investigation ou traitement.

Cette désignation est valable pour la durée de votre hospitalisation. Cependant, vous pouvez révoquer à tout moment votre personne de confiance, par écrit. Le nouveau choix, s'il y en a un, sera porté dans votre dossier.

Enseignement et recherche

Le centre hospitalier universitaire de Nantes assure une triple mission : soin, enseignement, recherche.

Vous serez donc amenée à rencontrer des étudiants (médecins, sages-femmes, infirmiers), sous la responsabilité du chef de service et des sages-femmes.

Nous assurons également une activité de recherche clinique. Votre participation à un projet de recherche ne se fera qu'après vous en avoir informé et obtenu votre accord.

Contacts

Standard du CHU → 02 40 08 33 33

Accueil de la maternité → 02 40 08 31 92

Accueil des urgences gynéco-obstétricales → 02 40 08 32 17

Secrétariat de consultations d'obstétrique → 02 40 08 78 00

Secrétariat de l'unité d'échographie → 02 40 08 78 00 (serveur vocal)

Secrétariat de l'unité de gynéco-obstétrique médico-psychosociale → 02 40 08 30 32

Maternité du CHU
38 boulevard Jean-Monnet



Livrets d'info disponibles, n'hésitez pas à en faire la demande !

Je m'informe durant la grossesse :

- **Livret d'accueil de la maternité**
- **Livret de parent accompagnant**
- **Jumeaux ou multiples : conseils spécifiques**

Je m'informe durant le séjour à la maternité :

- **Documents de sortie de néonatalogie et de maternité**
- **Conseils pour l'alimentation au biberon**
- **Bien débuter son allaitement**
- **Allaitement : les signes d'une bonne tétée**